

## LOCATION DE SALLES COMMUNALES

### Pièce à fournir :

- Convention de location complétée et signée
- Règlement d'utilisation des salles complété et signé
- Chèque de caution (1) :

<b>Espace Lyautey</b>	<b>Salle Multifonctions</b>
1 <sup>ère</sup> caution : 270 €	1 <sup>ère</sup> caution : 140 €
2 <sup>ème</sup> caution : 120 €	2 <sup>ème</sup> caution : 70 €
Soit chèque global de 390 €	Soit chèque global de 210 €
- Attestation d'assurance
- 1 relevé d'identité bancaire ou postal (pour rembourser la différence si le montant des sommes à payer est inférieur à celui des cautions encaissées)

### (1) Pour les particuliers :

- Une première caution, sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, sera déposée en garantie des dégâts matériels éventuels.
- Une seconde caution sera également déposée en garantie pour l'éventuelle absence de ménage.

***N.B : Un seul chèque du montant global des 2 cautions suffit.***

***Attention ! Ce dernier sera encaissé par la Trésorerie***

## LOCATION DE SALLES COMMUNALES

### Pièce à fournir :

- Convention de location complétée et signée
- Règlement d'utilisation des salles complété et signé
- Chèque de caution (1) :

<b>Espace Lyautey</b>	<b>Salle Multifonctions</b>
1 <sup>ère</sup> caution : 270 €	1 <sup>ère</sup> caution : 140 €
2 <sup>ème</sup> caution : 120 €	2 <sup>ème</sup> caution : 70 €
Soit chèque global de 390 €	Soit chèque global de 210 €
- Attestation d'assurance
- 1 relevé d'identité bancaire ou postal (pour rembourser la différence si le montant des sommes à payer est inférieur à celui des cautions encaissées)

### (1) Pour les particuliers :

- Une première caution, sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, sera déposée en garantie des dégâts matériels éventuels.
- Une seconde caution sera également déposée en garantie pour l'éventuelle absence de ménage.

***N.B : Un seul chèque du montant global des 2 cautions suffit.***

***Attention ! Ce dernier sera encaissé par la Trésorerie***